RCS : LE HAVRE
Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1970 B 00014
Numéro SIREN : 370 500 142
Nom ou dénomination : DIDACTIC

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002691

DIDACTIC
Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 971 161,40 euros
Siège social : 1 800, Route des Bleuets
76 430 ETAINHUS
370 500 142 RCS LE HAVRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 23 MARS 2020

EXTRAIT

L'an deux mille vingt,

Le vingt-trois mars,

A dix heures,

La société HEDS, société par actions simplifiée au capital de 7 438 594 euros, ayant son siège social 1 800, Route des Bleuets – le Mirlibut, à ETAINHUS (76 430), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du HAVRE sous le numéro 497 566 521,

Représentée par Monsieur Frédéric VIGUIE, son Président,

Associée unique et société Présidente de la société DIDACTIC,

En l'absence des sociétés KPMG SA et FIDUS, Co-Commissaires aux Comptes, absentes, excusées.

I - A préalablement exposé ce qui suit :

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion établi par la Présidente,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé,
- Examen des conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Examen du renouvellement des mandats de la société FIDUS et de Monsieur Francis BERNARD, respectivement Co-Commissaire aux Comptes titulaire et Co-Commissaire aux Comptes de la Société,
- Questions diverses,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

DEUXIEME DÉCISION

TROISIEME DÉCISION

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société FIDUS, Co-Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Francis BERNARD, Co-Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'était pas tenue de nommer des Co-Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant, l'associée unique décide de ne pas renouveler ces derniers dans leurs mandats respectifs.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

